



GUIDE DU  
**RÉGIME**  
**D'ASSURANCE**  
**COLLECTIVE**  
DE LA FSSBM DE L'AEFO



**À titre d'enseignante ou d'enseignant dans un poste régulier d'un conseil scolaire de langue française (CSLF), vous pouvez vous inscrire au régime d'assurance de la Fiducie de soins de santé au bénéfice des membres de l'AEFO. Ce régime d'assurance collective comprend :**



Une assurance vie de base, une assurance vie facultative et une assurance pour mort et mutilation accidentelles (MMA) pour vous-même et votre conjoint.e, de même qu'une assurance vie facultative pour enfant.



Une assurance maladie (y compris l'assistance voyage) pour vous-même et les membres admissibles de votre famille.



Une assurance dentaire pour vous-même et les membres admissibles de votre famille.

## La FSSBM de l'AEFO

La FSSBM de l'AEFO est la promotrice du régime d'assurance et le Ministère de l'Éducation finance en partie ce régime d'assurance par l'entremise de votre conseil scolaire tel que négocié par votre syndicat. Neuf administratrices et administrateurs siègent au conseil d'administration de la fiducie. Cinq sont nommés par votre syndicat et quatre sont nommés par les associations des conseils scolaires francophones ou le gouvernement provincial. La FSSBM a été créée dans le seul but de fournir de l'assurance vie, maladie et dentaire aux membres de l'AEFO admissibles au régime et à leurs personnes à charge. Pour en savoir plus, consultez le site [fssbm-aefo.ca](http://fssbm-aefo.ca).

# COMPRENDRE VOTRE RÉGIME D'ASSURANCE

Voici comment la FSSBM de l'AEFO, le RAEO et votre employeur appuient votre santé et votre bien-être, ainsi que ceux de votre famille et de vos collègues.

## Le promoteur de régime : **FSSBM de l'AEFO**

GESTION ET GOUVERNANCE DU RÉGIME D'ASSURANCE



La FSSBM prend les décisions d'investissement, d'administration, de financement et de conception du régime, dans l'intérêt des membres.

*Remarque : Votre FSSBM diffère de votre association laquelle est le syndicat qui gère votre assurance d'invalidité et vous offre des services professionnels.*

## Rôle concernant vos primes :

Gestion du financement du régime d'assurance, y compris les décisions relatives à la part des coûts payée par la FSSBM et/ou par le membre du régime.

Protection de votre régime pour que votre assurance reste abordable, accessible et durable.

## Le gestionnaire de régime : **RAEO**

ADMINISTRATION DU RÉGIME



Le RAEO répond aux questions des membres du régime portant sur l'inscription au régime, l'admissibilité, les garanties, les primes, les ententes de financement et les demandes de règlement d'assurance vie, maladie et dentaire.

### Partenaires du RAEO :

- La **Manuvie** s'occupe de l'assurance vie et paie les demandes de règlement d'assurance maladie ou dentaire au nom de la fiducie de soins de santé;
- **Teachers Life** est l'assureur pour l'assurance MMA.

## Rôle concernant vos primes :

Appui offert aux membres du régime pour les aider à comprendre leurs garanties et leurs demandes de règlement.

Établissement des feuillets d'impôt pour les membres du régime.

*Remarque : Selon votre situation d'emploi, vous pourriez avoir à payer en partie ou en entier vos primes d'assurance.*

## Votre employeur

ADMINISTRATION DE VOTRE SITUATION D'EMPLOI ET DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS



Puisque votre employeur est responsable de votre emploi et de vos renseignements, veuillez communiquer avec lui si vous devez modifier l'un des éléments qui suit :

- Nom;
- Date de naissance;
- Adresse postale;
- Téléphone;
- Situation d'emploi et/ou de congé;
- Équivalent temps plein (ETP);
- Heures de travail.

## Rôle concernant vos primes :

Le RAEO utilise les données présentées par votre employeur pour établir votre admissibilité au régime, vous inscrire et déterminer le coût de vos garanties.



**Des questions? Nous sommes là pour vous aider. Communiquez avec le RAEO au 1 866 783-6847.**

Vous pouvez voir les questions fréquemment posées sur le régime d'assurance au [otipraeo.com/service-a-la-clientele](http://otipraeo.com/service-a-la-clientele). Vous trouverez davantage d'information au sujet de la FSSBM de l'AEFO et une foire aux questions, au [fssbm-aefo.ca](http://fssbm-aefo.ca).



## Nos membres avant tout

Il nous fait grand plaisir de vous présenter le régime d'assurance collective de la FSSBM de l'AEFO. C'est un régime conçu sur mesure pour les membres admissibles de l'AEFO, un régime qui vous procurera, à vous et à votre famille, une protection financière appréciable.

Vous pouvez avoir accès à vos garanties et y apporter des modifications par l'intermédiaire de Mon compte membre. Vous pouvez aussi soumettre des demandes de règlement par voie électronique au même endroit.

L'année de couverture commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à moins d'indication contraire. Le régime ne comporte ni franchise ni période probatoire. Certaines restrictions et exclusions pourraient s'appliquer.



## Le guide

Ce guide a pour but de vous donner une vue sommaire du régime d'assurance collective des membres admissibles de l'AEFO. Il ne donne pas une description complète du régime. Pour connaître toutes les dispositions du régime et ce qu'il couvre, reportez-vous au livret d'assurance sur le site Web du RAEO. En cas de divergence entre ce guide et le livret, le contenu de ce dernier aura préséance.



## Le régime dans son ensemble

Financement	<ul style="list-style-type: none"><li>Assurances maladie, dentaire, vie ainsi que mort et mutilation accidentelles (MMA) de base entièrement payées par la Fiducie de soins de santé au bénéfice des membres de l'AEFO pour les membres à temps plein admissibles</li><li>Financement au prorata pour les membres admissibles à moins de 1,0 équivalent temps plein (ETP) — différence payée par le membre</li><li>Garanties facultatives aux frais du membre</li></ul>
Admissibilité	<ul style="list-style-type: none"><li>Assurances maladie et dentaire obligatoires pour les membres à 1,0 ETP</li><li>Assurances maladie et dentaire facultatives pour les membres à moins de 1,0 ETP</li><li>Assurances vie et MMA de base obligatoires pour les membres à 1,0 ETP</li></ul>
Maximum viager	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucun maximum (à moins d'indication contraire)</li></ul>
Remboursement	<ul style="list-style-type: none"><li>100 % (à moins d'indication contraire)</li></ul>



## Assurance vie et accident de base

Assurance vie de base (participant.e uniquement)	<ul style="list-style-type: none"><li>• 3 x salaire, jusqu'à 400 000 \$</li><li>• Réduction de 50 % à 65 ans</li><li>• Prend fin à la retraite</li></ul>
Assurance mort et mutilation accidentelles (MMA) de base (participant.e uniquement)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Montant équivalent à l'assurance vie de base</li><li>• Prend fin à la retraite</li></ul>
Assurances vie et MMA facultatives du membre	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurances vie et MMA du membre et de la conjointe ou du conjoint jusqu'à 500 000 \$ (par unités de 10 000 \$); aux frais du membre</li><li>• Assurance vie facultative du membre prend fin à la retraite</li><li>• Assurance MMA facultative du membre prend fin à la retraite</li></ul>
Assurances vie et MMA facultatives de la conjointe ou du conjoint	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurances vie et MMA du membre et de la conjointe ou du conjoint jusqu'à 500 000 \$ (par unités de 10 000 \$); aux frais du membre</li><li>• Assurance vie facultative de la conjointe ou du conjoint prend fin à la retraite du membre ou quand la conjointe ou le conjoint a 65 ans, selon la première éventualité</li><li>• Assurance MMA facultative de la conjointe ou du conjoint prend fin à la retraite du membre ou quand la conjointe ou le conjoint a 65 ans, selon la première éventualité</li></ul>
Assurance vie facultative pour enfant	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurance vie facultative pour enfant, jusqu'à 25 000 \$ par unités de 5 000 \$; aux frais du membre</li></ul>



## Médicaments sur ordonnance

- Carte de paiement direct des frais de médicaments
  - Liste de médicaments et certains médicaments essentiels au maintien de la vie
  - Substitution obligatoire de médicaments génériques (équivalent thérapeutique le moins cher) — possibilité d'appel pour les cas spéciaux
  - Frais d'ordonnance — maximum de 11 \$/ordonnance
  - Franchise — 2 \$/ordonnance
  - Médicaments d'entretien — maximum de 6 frais d'ordonnance/12 mois/médicament
  - Fournitures pour diabétiques (frais raisonnables et habituels)
  - Vaccins préventifs
  - Médicaments contre la stérilité — maximum de 12 000 \$ la vie durant
  - Médicaments pour dysfonction sexuelle — 500 \$/année de couverture
- Certaines restrictions et exclusions s'appliquent. L'année de couverture commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à moins d'indication contraire.



## Services paramédicaux

(Maximum/année de couverture; frais raisonnables et habituels)

Audiographe	80 \$/visite — maximum de 550 \$
Acupuncteur	80 \$/visite — maximum de 550 \$
Chiropraticien	80 \$/visite — maximum de 550 \$
Ergothérapeute	80 \$/visite — maximum de 550 \$
Massothérapeute	80 \$/visite — maximum de 550 \$
Naturopathe	80 \$/visite — maximum de 550 \$
Ostéopathe	80 \$/visite — maximum de 550 \$
Physiothérapeute	3 000 \$
• Podiatre • Podologue	80 \$/visite — maximum de 550 \$ (services combinés)
• Psychologue • Thérapeute familial agréé • Travailleur social agréé • Psychothérapeute • Conseiller clinicien • Psychanalyste	2 000 \$ (services combinés)
Orthophoniste	80 \$/visite — maximum de 550 \$



## Soins de la vue

- 400 \$/2 années de couverture pour les adultes; 350 \$/année de couverture pour les enfants de moins de 18 ans pour les lunettes d'ordonnance, les lentilles cornéennes et les interventions au laser
- Plus 1 examen de la vue/2 années de couverture



## Assurance médicale

(À l'extérieur de la province ou à l'étranger)

Traitements médicaux d'urgence et assistance voyage	<ul style="list-style-type: none"><li>• 100 %</li><li>• Voyages d'une durée maximale de 60 jours</li><li>• Maximum de 5 000 000 \$ à vie</li></ul>
Renvoi à l'étranger pour un traitement médical non offert au Canada	<ul style="list-style-type: none"><li>• 50 %</li><li>• Maximum de 3 000 \$/3 années civiles</li></ul>



## Si vous répondez aux critères d'admissibilité, voici ce que vous devriez vous attendre à recevoir :

**1**

Le RAEO vous enverra un **courriel d'inscription** à votre adresse électronique du conseil scolaire, vous invitant à vous inscrire à votre régime d'assurance. Pour vous inscrire, et inscrire vos personnes à charge s'il y a lieu, il vous suffit de suivre les étapes décrites dans le courriel. Dans le cadre du processus d'inscription, on vous indiquera tous les frais que vous aurez à payer.

Si vous avez à payer une partie ou la totalité de la prime mensuelle de votre assurance, vous devrez fournir vos données bancaires. La prime sera prélevée le 10 de chaque mois. **Il est possible que le premier paiement inclut des primes rétroactives.** Si c'est le cas, le premier prélèvement dans votre compte bancaire couvrira le montant cumulatif des primes payables depuis la date d'entrée en vigueur de votre assurance. Cela dépendra du moment où l'on reçoit et traite vos données d'inscription. Par exemple, si vous avez commencé à travailler à un poste permanent ou de suppléance à long terme admissible le 4 février et que votre prime mensuelle est de 55 \$, votre paiement de prime total en mars sera de 110 \$.

**2**

Lorsque vous aurez terminé votre inscription :

Si vous choisissez l'assurance maladie au moment de vous inscrire, vous recevrez une carte avantages par la poste. Si vous désirez imprimer une copie de votre **carte avantages** avant de la recevoir, suivez les directives qui se trouveront dans le courriel d'inscription.

Vous pourrez consulter votre **brochure d'assurance** dans Mon compte membre après votre inscription.

!

## Important

Vous devez vous inscrire dans les 31 jours qui suivent la réception du courriel d'inscription. Si vous ne passez pas par le processus d'inscription avant la date indiquée dans le courriel, on vous attribuera les garanties par défaut suivant les règles prévues dans le régime. Veuillez noter que les garanties par défaut peuvent vous laisser avec une couverture minimale ou sans couverture.



## Fournitures et appareils médicaux

Services d'ambulance	<ul style="list-style-type: none"><li>Transport à/de l'établissement le plus proche</li><li>Ambulance aérienne comprise</li></ul>
Glucomètres	<ul style="list-style-type: none"><li>150 \$/année de couverture</li></ul>
Prothèses auditives	<ul style="list-style-type: none"><li>3 000 \$/5 années de couverture</li></ul>
Orthèses	<ul style="list-style-type: none"><li>2 paires/année de couverture — maximum de 450 \$</li></ul>
Chaussures orthopédiques (sur mesure)	<ul style="list-style-type: none"><li>2 paires/année de couverture</li><li>Maximum de 500 \$/paire/année de couverture</li></ul>
Soins infirmiers particuliers	<ul style="list-style-type: none"><li>90 quarts de 8 heures/année de couverture</li></ul>
Bas de soutien	<ul style="list-style-type: none"><li>4 paires/année de couverture</li></ul>
Prothèses capillaires	<ul style="list-style-type: none"><li>Maximum de 1 000 \$ à vie</li></ul>



## Assurance dentaire

Guide des tarifs	<ul style="list-style-type: none"><li>Guide des tarifs de l'année en cours dans la province de domicile</li></ul>
Services de base	<ul style="list-style-type: none"><li>100 % — examen buccal, radiographies, obturations, etc.</li><li>Examens périodiques aux 9 mois pour les adultes, aux 6 mois pour les enfants de moins de 19 ans</li><li>Examen complet et radiographies de la bouche aux 24 mois</li></ul>
Parodontie et endodontie	<ul style="list-style-type: none"><li>100 % — traitements radiculaires et services connexes</li><li>100 % — détartrage, aplatissement des racines, traitement des gencives, etc.</li><li>12 unités/année de couverture en tout pour le détartrage et l'aplatissement des racines</li></ul>
Restaurations majeures	<ul style="list-style-type: none"><li>60 % — ponts, couronnes, dentiers, incrustations et onlays</li><li>Maximum de 2 500 \$/par année de couverture</li><li>1 remplacement de ponts, couronnes ou dentiers aux 5 années de couverture</li></ul>
Orthodontie	<ul style="list-style-type: none"><li>50 % pour les adultes et les enfants</li><li>Maximum de 3 600 \$ à vie</li></ul>



## Frais d'hospitalisation

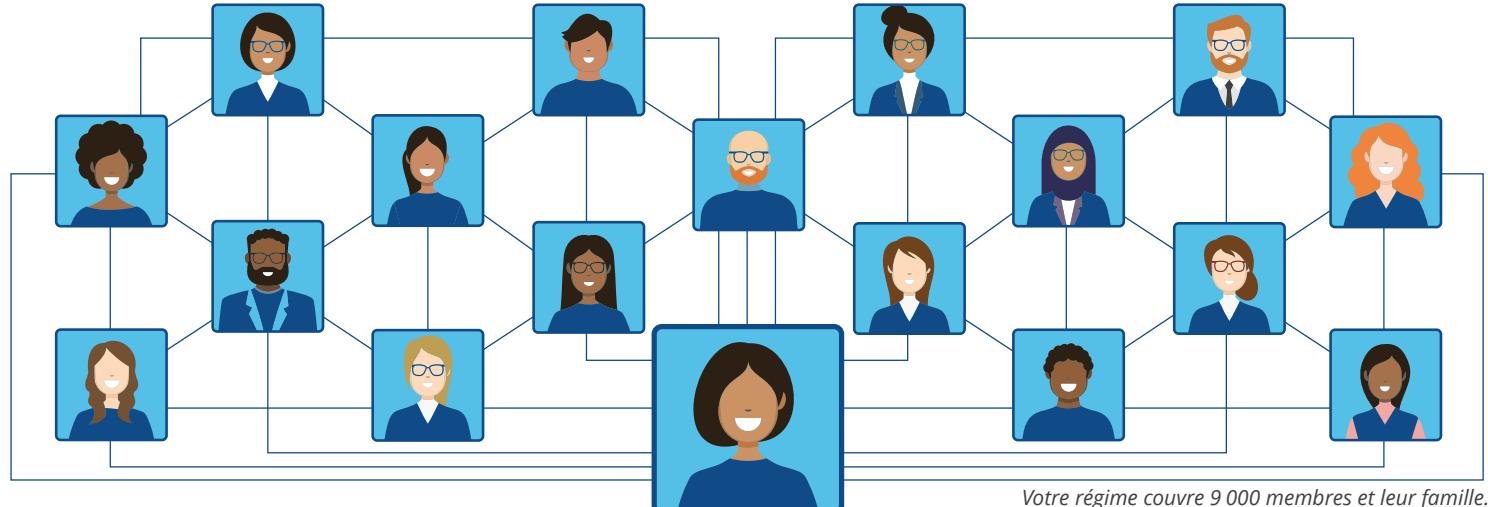
- Hospitalisation en chambre à deux lits
- Comprend les frais de chambre à deux lits dans un établissement privé admissible au Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO)



# FAITES-EN BON USAGE!

Certains fournisseurs prônent le principe « on s'en sert ou on le perd »,  
**mais nous croyons qu'il vaut mieux en faire bon usage, au bon moment.**

**Protégez votre régime** afin d'en profiter pleinement le moment venu; un bienfait **pour vous, votre famille et vos collègues.**



**Le régime de la FSSBM de l'AEFO est financé par un fonds commun pour tous les membres.**



Le financement est déterminé par les négociations collectives entre l'AEFO, le CAE et le ministère de l'Éducation.

La FSSBM de l'AEFO conçoit le régime pour répondre à vos besoins en matière de santé et veille à ce que ce régime soit viable.

Le RAEO et la Manuvie gèrent votre régime au nom de la FSSBM de l'AEFO.

**Voici comment le régime de la FSSBM de l'AEFO vous aide :**

Il protège votre santé et vos soins dentaires ainsi que ceux de votre famille tout au long de votre carrière.

Il vous permet de faire face à vos besoins quotidiens et vous protège contre les frais de santé ou dentaires à impact catastrophique.

Il contribue à votre santé et à votre productivité à la maison comme au travail.

**Utilisez ce qui est nécessaire sur le plan médical.**

**Recherchez vos options et obtenez un devis.**

**Choisissez des prestataires qui s'efforcent de vous soigner et qui ont votre bien-être à cœur.**

**Voici comment vous pouvez nous aider :**



**Vos choix ont un impact sur votre santé et la santé de votre régime. Faites-en bon usage!**



OTIP RAEO.

## À propos du RAEO

La gestion du régime est assurée par le RAEO (Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario). Depuis près de 50 ans, le RAEO est un partenaire de confiance dans le monde de l'éducation en Ontario et offre de l'assurance qui protège ce qui compte le plus : la famille, la santé et les biens. En tant qu'organisation régie par les quatre syndicats du secteur de l'éducation de l'Ontario et leurs dirigeant.e.s locaux.les, ce ne sont pas les profits qui nous motivent, mais plutôt notre engagement envers la communauté. Nous gérons toute une gamme de garanties collectives, dont de l'assurance vie, maladie, dentaire et invalidité de longue durée (ILD). Du traitement des demandes de règlement jusqu'à une approche attentionnée : nous aidons les membres à accéder aux soins et aux services dont ils ont besoin.

Pour en savoir plus, consultez le [raeo.com](http://raeo.com).



## You avez des questions?

Les représentant.e.s des Services d'assurance du RAEO sont là pour vous aider à vous inscrire et à gérer vos garanties. Si vous avez des questions après avoir reçu les renseignements sur l'inscription, veuillez nous appeler au 1 866 783-6847.

Vous trouverez également les réponses aux questions les plus fréquemment posées au sujet du régime sur notre page du service à la clientèle, [otipraeo.com/service-a-la-clientele](http://otipraeo.com/service-a-la-clientele).